



LA Piste d'Audit FIABLE ET LA FACTURE ELECTRONIQUE

Tendances & Avis d'experts

Apdc

FIDAL

ITESOFT



EDITO

La directive européenne 2010/45/UE vise à simplifier les échanges de factures tout en permettant aux États membres d'optimiser le recouvrement de la TVA. Sa transposition en droit français a fait l'objet de divers commentaires tout comme le Bulletin Officiel des Finances Publiques - Impôts (BOFIP) du 18 oct. 2013 qui précise la doctrine de l'administration fiscale en la matière.

Désormais, depuis la mise en application de cette réglementation au 1er janvier 2014, trois procédés de facturation sont admis fiscalement : l'**EDI fiscal** (voie 3), la **signature électronique qualifiée** (voie 2) et la **Piste d'Audit Fiable** (voie 1) obligatoire dans tous les autres cas (ie. factures papier et factures électroniques « simples » du type EDI non fiscal ou factures PDF non signées).

Deux ans après, qu'en est-il dans la pratique ?

Ces évolutions réglementaires ont-elles été bien comprises des entreprises ? Ces dernières ont-elles rencontré des difficultés pour les mettre en œuvre ? L'implémentation de la Piste d'Audit Fiable est-elle perçue comme une contrainte ou une opportunité ? Les nouvelles exigences de l'administration fiscale génèrent-elles des craintes en vue d'un prochain contrôle et si oui lesquelles ?

C'est à ces questions que ce document se propose de répondre.

Conçu par l'APDC, Le Cabinet FIDAL et ITESOFT, il fournit aux organisations un double éclairage :

- **des tendances chiffrées** basées sur les réponses de plus de 250 décideurs d'organisations publiques et privés,
- **ses avis d'experts** partageant leur retour d'expérience de 2 années passées sur le terrain.

L'APDC, FIDAL et ITESOFT remercient vivement l'ensemble des répondants à l'enquête ainsi que les membres du comité d'experts qui ont œuvré à la rédaction de ce document.

SOMMAIRE

p.6

8

PARTIE 1 / LES TENDANCES

La Piste d'Audit Fiable s'impose

9

Une maîtrise croissante de réglementation

10

Un besoin de réassurance

11

Des évolutions réglementaires plutôt bien accueillies

12

Principales craintes : la documentation

p.13

14

PARTIE 2 / LES AVIS D'EXPERTS

Jean-Louis Douyère, Administrateur de l'APDC

La Piste d'Audit est aussi une réelle opportunité pour les Directions Comptables !

15

Thibaut Hénique, Directeur Associé Cabinet FIDAL

Les entreprises sont dans une phase de transition

16

Laurent Olier, Directeur de Projet Marketing ITESOFT

L'automatisation des processus facilite la mise en œuvre de la Piste d'Audit Fiable

p.17

18

ANNEXES

Méthodologie & Répondants

19

Partenaires

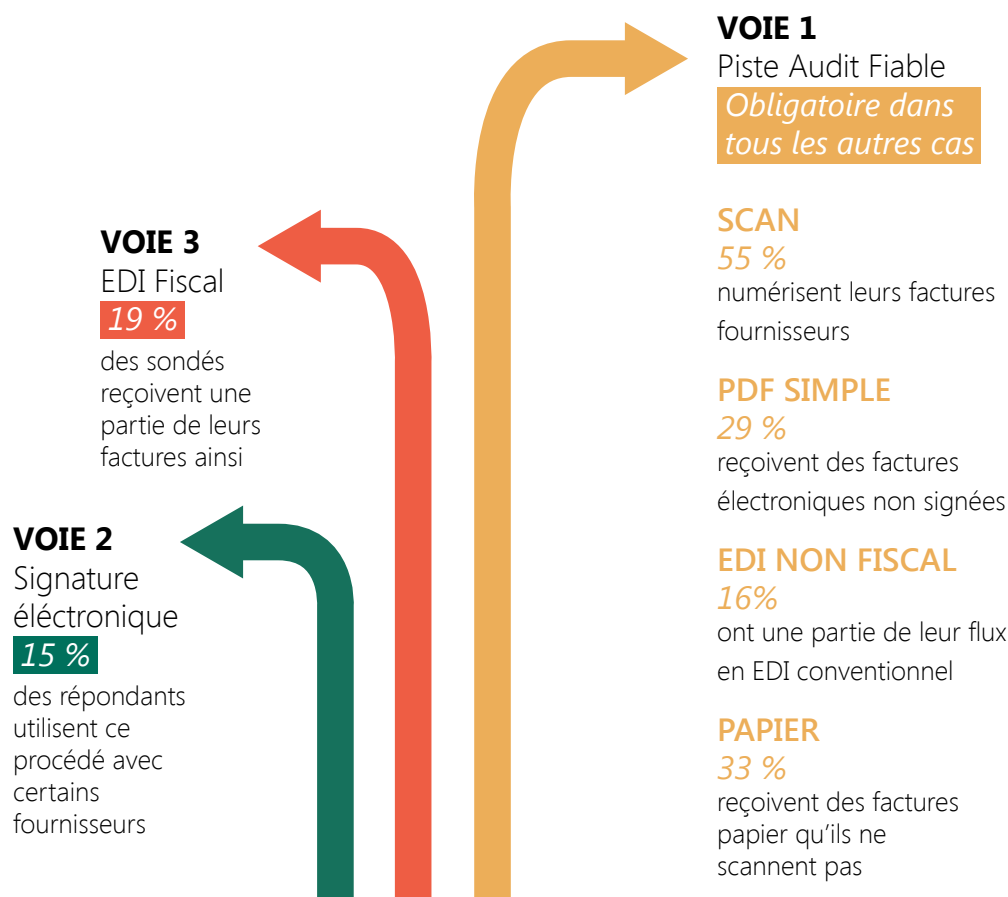
1



PARTIE 1

Les Tendances

SÉCURISATION DES FACTURES FOURNISSEURS : LA PISTE D'AUDIT FIABLE S'IMPOSE



© Etude APDC/ITESOFF FIDAI 2016 - La Piste d'Audit Fiable et la Facture Electronique

LES POINTS CLÉS

Avant 2013, la législation n'acceptait que deux modalités de facturation électronique : les factures dématérialisées selon les conditions fixées par le code des impôts (« EDI « fiscal ») et les factures signées électroniquement. L'Union Européenne a souhaité encourager le recours à la facture électronique en ne limitant plus les systèmes autorisés. Désormais, les opérateurs peuvent utiliser des systèmes de facturation de leur choix à condition de mettre en œuvre des « contrôles permanents établissant une Piste d'Audit Fiable ».

Cette possibilité que certains appelaient la « 3ème voie » s'impose d'ores et déjà comme la « 1ère voie ».

En effet, la mise en œuvre de la Piste d'Audit est obligatoire pour toutes les sociétés qui reçoivent des factures papier (qu'elles les scannent ou non),

des factures sous format PDF simple ou des factures sous un format EDI non fiscal.

Toutes les sociétés sont donc concernées par la Piste d'Audit Fiable car en pratique aucune société ne peut aujourd'hui soutenir qu'elle recevra 100 % de ses factures sous un format dématérialisé ou signées électroniquement.

Notre sondage démontre l'intérêt des sociétés pour les dispositifs couverts par la Piste d'Audit. Ainsi, une majorité de nos sondés indiquent scanner les factures papier à la réception (55 %). Désormais, un tiers des sociétés prennent le parti d'accepter des factures transmises sous PDF simple (29 %).

Ce mouvement ne fait que commencer.

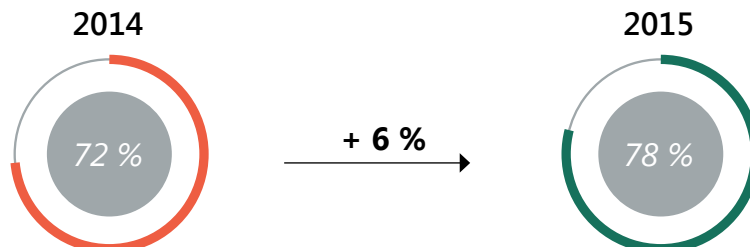
COMPREHENSION DE LA RÉGLEMENTATION : UNE MAÎTRISE CROISSANTE DU SUJET...

Selon vous, le Bofip du 18 octobre, c'est... ?

	VRAI	FAUX
Une égalité de traitement entre les factures papier et électroniques	77 %	23 %
La liberté de choix dans le mode de transmission de la facture	82 %	18 %
L'abandon de l'EDI au profit du PDF simple	8 %	92 %
L'obligation de signer toutes les factures PDF	24 %	76 %
L'acceptation du PDF simple comme voie de sécurisation des factures	47 %	53 %
Une définition précise de ce qu'est la Piste d'Audit Fiable	70 %	30 %
L'obligation depuis le 01/01/2014 de justifier d'une Piste d'Audit Fiable auprès de l'administration fiscale pour les factures papier uniquement	14 %	86 %
L'obligation depuis le 01/01/2014 de justifier d'une Piste d'Audit Fiable auprès de l'administration fiscale pour les factures papier, EDI simple, PDF simple	85 %	15 %
La suppression de l'archivage des factures papier	15 %	85 %

* Les réponses correctes de ce quizz sont surlignées en jaune

→ Taux de bonnes réponses



Au travers du quizz ci-dessus, les participants à l'enquête ont pu tester leur connaissance sur la réglementation désormais en vigueur.

Avec en moyenne 78% de bonnes réponses*, les répondants témoignent d'une bonne maîtrise des grands principes inhérents au BOFIP du 18 octobre 2013. Ce taux de bonnes réponses est d'ailleurs en légère augmentation (+6%) par rapport à 2014, première année d'application effective de la réglementation.

La principale erreur des répondants interpelle cependant : plus d'un répondant sur deux ne considère toujours pas le PDF simple - sans signature électronique - comme voie de sécurisation des factures.

Or, rappelons sur ce point, que depuis les bulletins du 18 octobre 2013, la Piste d'Audit Fiable (voie 1) sécurise non seulement les factures papier mais aussi les factures électroniques non signées. Mettre en place une Piste d'Audit Fiable autorise donc bien la réception de factures PDF simple, reçues par email ou déposées sur un portail fournisseurs.

Si l'on ne peut parler que d'une pratique naissante à ce jour (Cf. page précédente : 29% des sondés indiquent recevoir une partie de leur flux factures en format PDF simple), cette dernière – du fait de la simplification des échanges qu'elle induit – pourrait bien être appelée à se développer plus significativement dans les prochaines années.

... UN BESOIN DE RÉASSURANCE MALGRÉ TOUT

LES POINTS CLÉS

« Sous quel format faut-il conserver la preuve des contrôles effectués ? Existe-il une tolérance sur le contrôle des mentions obligatoires ? Comment les vérificateurs fiscaux vont-ils utiliser ma Piste d'Audit ? Quelle différence y a-t-il avec mon contrôle interne existant ?... »

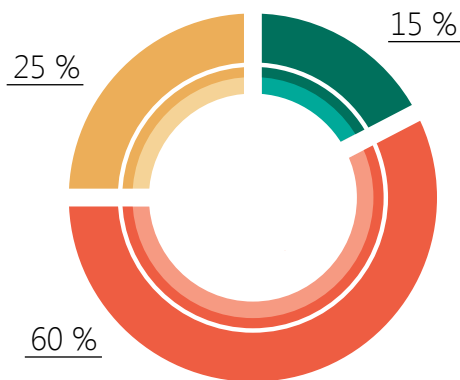
Si les sondés ont une bonne connaissance théorique de la réglementation concernant son cadre général et les grands principes qui la régissent, on note très clairement une difficulté à traduire cela concrètement dans le cas de sa propre organisation :

- Seulement **15%** des sondés ont une vision claire des contrôles à mettre en œuvre dans le cadre de leur Piste d'Audit Fiable
- Seulement **21 %** ont une vision claire des contraintes d'archivage des factures selon le mode d'échange des factures
- **8 personnes sur 10** se jugent insuffisamment informées sur le contenu des textes légaux et leur bonne interprétation

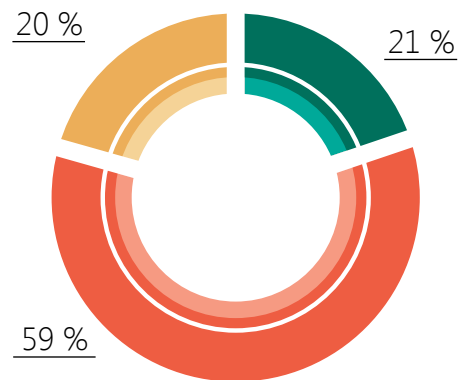
Deux hypothèses peuvent expliquer ce fort besoin d'information :

- 1- L'importance des enjeux i.e. satisfaire aux nouvelles exigences de l'administration fiscale en vue d'un prochain contrôle.
- 2- L'inversion de la responsabilité : il appartient désormais à chaque assujéti de déterminer lui-même, en fonction de sa propre organisation, l'ampleur et les contrôles qu'il doit mettre en place dans le cadre de sa Piste d'Audit Fiable.

Avez-vous une vision claire des contrôles à mettre en place dans une Piste d'Audit Fiable ?



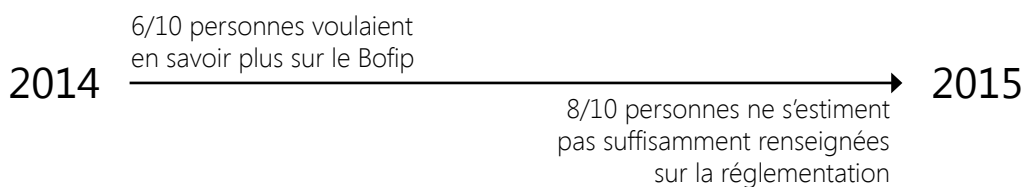
Avez-vous une vision claire des exigences actuelles de l'administration fiscale en matière d'archivage ?



Oui

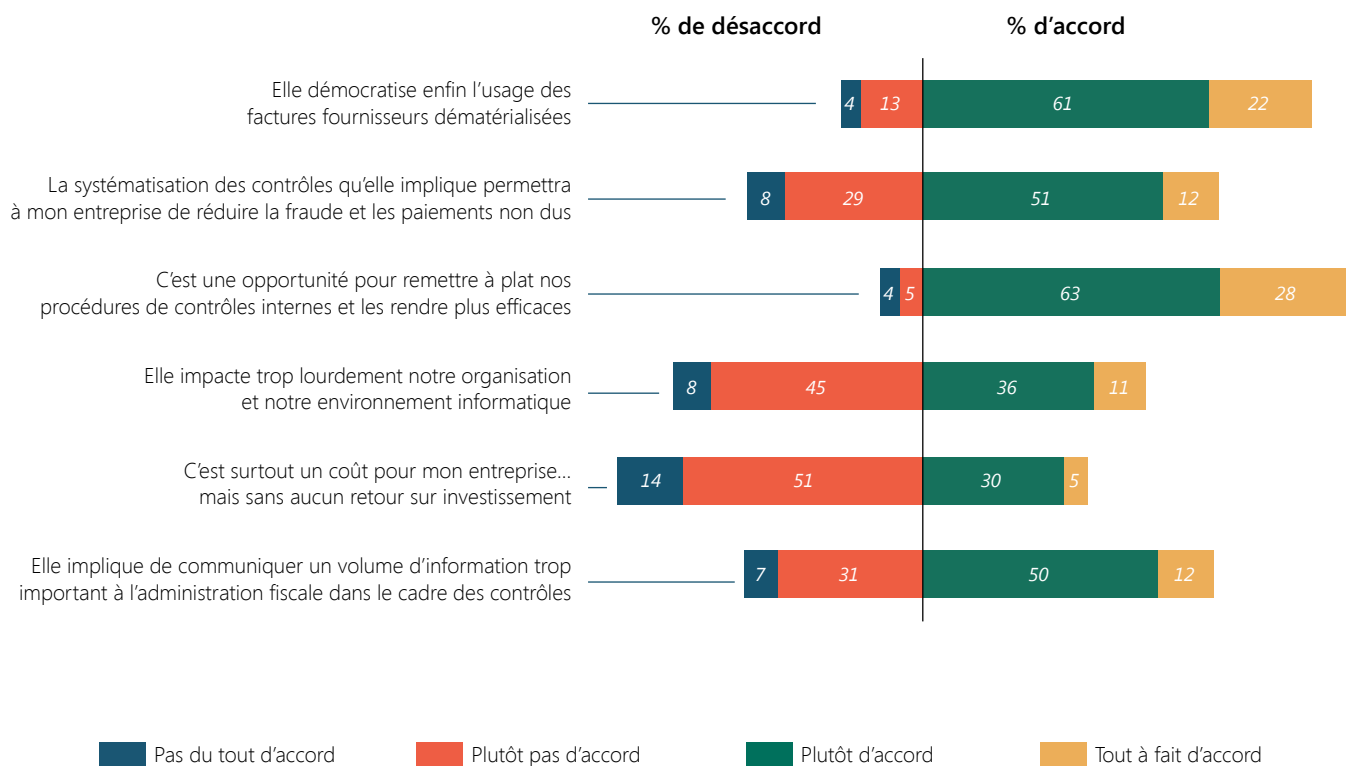
Partiellement

Non



DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PLUTÔT BIEN ACCUEILLIES

Que diriez vous de la nouvelle réglementation sur la Piste d'Audit Fiable et la facture électronique ?



© Etude APDC ITESOFT FIDAL 2016 - La Piste d'Audit Fiable et la Facture Electronique

LES POINTS CLÉS

Si les évolutions réglementaires sont encore source d'interrogations, la perception que les répondants en ont n'en est pas moins largement positive.

La réglementation est très nettement perçue dans une double dimension « salutaire » et « vertueuse » pour l'entreprise :

- **91%** des sondés considèrent que la réglementation est une **opportunité** pour remettre à plat et optimiser son contrôle interne,
- **83%** estiment que la réglementation leur **facilite** l'échange des factures fournisseurs dématérialisées,
- **63%** sont d'avis que la mise en place d'une Piste d'Audit Fiable doit leur permettre de **réduire les cas de fraude** / paiements non dus. La mise en œuvre dans les entreprises de la

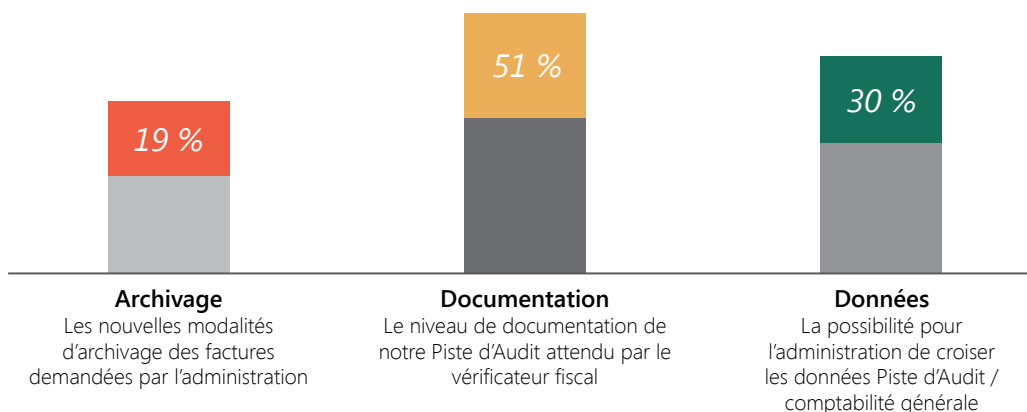
réglementation relative à la Piste d'Audit Fiable et la facture électronique n'est donc pas vécue comme un coût imposé pour l'entreprise sans aucun bénéfice en retour.

Cette perception globalement positive reste néanmoins à nuancer sur 2 points :

- se mettre en conformité avec la réglementation mobilise trop l'organisation et l'environnement informatique selon **près d'1 répondant sur 2**,
- le volume d'information à tracer et conserver en vue d'un futur contrôle fiscal est jugé trop important pour **62% des répondants**.

LES NIVEAUX DE DOCUMENTATION REQUIS POUR LA PISTE D'AUDIT FIABLE CONCENTRENT LES INQUIÉTUDES

Quelles sont les plus grandes difficultés que vous anticipez lors d'un prochain contrôle fiscal sur les questions relatives à la Piste d'Audit Fiable ?



© Étude AFDC-ITESOFT FIDAL 2016 - La Piste d'Audit Fiable et la Facture Electronique

LES POINTS CLÉS

La Piste d'Audit Fiable consiste pour l'assujéti à mettre en place des contrôles permanents – à chaque étape du traitement de la facture - permettant de garantir le lien entre la facture reçue, l'opération commerciale réalisée et le paiement de la facture.

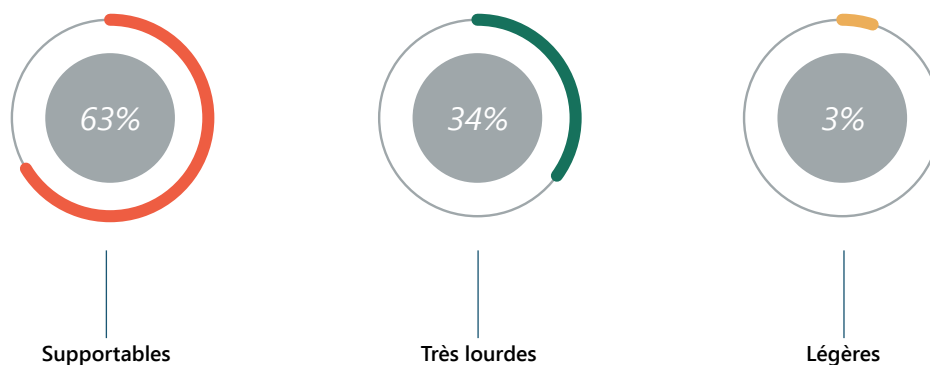
Les preuves de ces contrôles (manuels ou informatisés) doivent être conservées par l'entreprise et suffisamment documentées pour convaincre l'administration fiscale de la validité et de la bonne maîtrise de ses flux de factures.

Or, il ressort de l'étude que la principale crainte – pour 1 répondant sur 2 - en vue d'un futur contrôle fiscal est justement le niveau de documentation attendu par l'administration fiscale : a-t-on « suffisamment » documenté notre Piste d'Audit ?

Pour près d'1 répondant sur 3, la question n'est pas uniquement « ai-je suffisamment documenté ma Piste d'Audit ? » mais aussi « n'ai-je pas trop documenté ? ». La crainte porte ici sur la possibilité pour l'administration de croiser les données Piste d'Audit / comptabilité générale (fichier des écritures comptables / comptabilité analytique / documentation prix de transfert...). Ceci traduit une volonté de mieux maîtriser le contenu des éléments communiqués à l'administration, leurs interactions et contradictions éventuelles.

Enfin, 19% des sondés craignent ne pas respecter les modalités d'archivage adéquates.

Comment qualifieriez-vous les ressources nécessaires à la satisfaction des obligations documentaires en matière de Piste d'Audit Fiable ?



© Étude AFDC-ITESOFT FIDAL 2016 - La Piste d'Audit Fiable et la Facture Electronique

2

PARTIE 2

Les Avis d'Experts



Jean-Louis Douyère
Administrateur de l'APDC,
Directeur Comptable France DARTY

LA PISTE D'AUDIT EST AUSSI UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ POUR LES DIRECTIONS COMPTABLES !

Les résultats de notre enquête APDC-FIDAL-ITESOFT tout comme les travaux menés par les groupes de travail, tendent à montrer que les organisations ont désormais compris le caractère potentiellement bénéfique (pour elles-mêmes) de la réglementation mais montrent aussi qu'il reste des points à éclaircir.

Que faire pour transformer ces contraintes et interrogations en opportunités pour les Directions Comptables ?

Le traitement des factures en EDI complet ou avec une signature électronique garantie par un certificat permet d'assurer une Piste d'Audit Fiable ; les entreprises qui reçoivent des factures papiers et en fichier PDF simple se doivent de mettre en place une Piste d'Audit Fiable. Rappelons rapidement que **cette Piste d'Audit Fiable ne remplace pas le chemin de révision comptable**, tel qu'il est défini dans le PCG.

Il est rare de n'avoir qu'une méthode de traitement des factures, **les retours d'expérience et les sondages montrent que plusieurs méthodes « cohabitent », ce qui nécessite pour la totalité des entreprises interrogées la mise en place de la Piste d'Audit Fiable**. Celle-ci, qui requiert des « contrôles documentés et permanents », doit permettre de tracer de la prise de commande jusqu'à la facturation. Les textes indiquent que l'ampleur et les moyens à mettre en œuvre sont de la responsabilité de l'entreprise ; ils dépendent de sa taille, de son organisation, de son système d'information, de son volume d'activité. Nombreuses sont les entreprises qui ont des difficultés à concrétiser ces obligations, d'autant que le cadre juridique ne répond pas toujours à toutes les questions.

Ce qui pourrait être considéré de prime abord comme une somme de contraintes doit au contraire

représenter une réelle opportunité pour reconsidérer les modes de fonctionnement et mettre en place les processus et la documentation qui permettront aux entreprises, non seulement de mieux gérer leur fonctionnement interne, mais également de pouvoir dialoguer efficacement avec l'administration en cas de contrôle.

La documentation, que ce soit au travers des outils ou au travers de documents papier, doit pouvoir couvrir le système d'information, sa sécurité, les solutions de back-up, les flux d'informations, la traçabilité des opérations commerciales, et permettre de compléter les contrôles existants avec les aspects fiscaux liés aux opérations.

« Le mouvement de la dématérialisation va s'amplifier »

Ce doit être pour les entreprises l'occasion de s'assurer de la qualité de leurs données de référence, de l'efficacité de leur processus internes et de leur système d'information ; s'organiser en mode projet, en faisant participer les différentes fonctions concernées doit permettre de réaliser le dossier qui pourra être remis à l'administration en cas de contrôle. **Il est important d'anticiper pour ne pas avoir à agir dans l'urgence : une fois le dossier réalisé, il est intéressant pour l'entreprise de « jouer la partition » régulièrement.**

Le mouvement de la dématérialisation est lancé et il ne fait aucun doute qu'il va s'amplifier ; il faut qu'il soit synonyme d'opportunités pour les entreprises.



LES ENTREPRISES SONT DANS UNE PHASE DE TRANSITION

Deux ans après l'entrée en vigueur des nouvelles règles de facturation, il peut être tiré un premier bilan de la mise en œuvre de la Piste d'Audit Fiable dans les entreprises.

Le premier constat est que la nécessité de mettre en œuvre une Piste d'Audit au sein des entreprises n'a pas été immédiatement comprise. Je vois trois raisons à cette situation :

- Tout d'abord, cette obligation est apparue à peu près au même moment que la nécessité de produire le Fichier des Enregistrements Comptables (FEC) qui a très vite été populaire auprès des services vérificateurs car il pouvait être demandé rétroactivement sur des périodes encore ouvertes à contrôle. L'attention des entreprises a donc été attirée sur la production du FEC. S'agissant de la Piste d'Audit Fiable, nous constatons les premières demandes de l'administration sur ce sujet. Le fait que des demandes émanent des services vérificateurs devrait inciter les entreprises à se pencher plus attentivement sur cette question.

- Par ailleurs, beaucoup d'entreprises qui étaient restées sur des transmissions de factures papier ont considéré, dans un premier temps, qu'elles n'étaient pas concernées. Mais, outre le fait que la Piste d'Audit est obligatoire même avec des factures papier, le résultat de notre sondage démontre qu'elles sont de plus en plus nombreuses à accepter des factures électroniques sous toutes leurs formes.

- Enfin, même si elles ont conscience de cette obligation, beaucoup d'entreprises peinent à lancer un projet de documentation de la Piste d'Audit, faute de disponibilité ou de motivation des équipes concernées. En effet, ces projets nécessitent de mobiliser des équipes transversales. Ces projets apparaissent parfois purement formalistes alors qu'en pratique ils sont de véritables opportunités pour les entreprises (rationalisation de leur process, économies de coûts, sécurisation fiscale de leurs flux...).

Le deuxième constat est que les entreprises sont dans une phase de transition.

Très peu d'entreprises peuvent se vanter d'être passées au « tout électronique ». Je vois deux raisons évidentes à ce constat : les clients peuvent refuser d'accepter une facture électronique mais ne peuvent contraindre un fournisseur de leur adresser leur facture sous forme électronique. En définitive, la facture papier est toujours l'ultime recours sur lequel les parties sont obligées de s'accorder. Toutes les entreprises continuent donc de recevoir des factures papier mais ce flux tend peu à peu à être remplacé par des factures électroniques, souvent sous forme de PDF simple. Les entreprises doivent donc mettre en place un suivi des flux de facturation adapté pour les factures papier et les factures électroniques. A terme, avec le développement de la facture électronique et la standardisation des formats, la diversité des flux devrait décroître et la charge administrative des entreprises s'alléger.

Gageons que l'obligation à venir, d'adresser des factures électroniques aux personnes publiques permettra d'accentuer ce mouvement.

Le dernier constat est que l'administration fiscale n'est pas totalement décriée sur ce sujet.

Je pense notamment aux commentaires administratifs qui considèrent (1) que des factures papier scannées sous PDF et envoyées par e-mail ne sont en principe pas des factures électroniques, mais peuvent être considérées comme telles par le client en vertu d'une tolérance à effet limité dans le temps mais régulièrement prorogée.....(2) que les documents papier justifiant de la Piste d'Audit, à l'exception des factures elles-mêmes, peuvent être numérisés mais à condition d'utiliser un procédé de signature électronique ...

« On le voit, la simplification est en marche, mais sous contrôle ! »



Laurent Olier

Directeur de Projet Marketing ITESOFT

L'AUTOMATISATION DES PROCESSUS FACILITE LA MISE EN OEUVRE DE LA PISTE D'AUDIT FIABLE

Depuis le 1er janvier 2014, les entreprises ont une formidable opportunité : celle d'opérer enfin la bascule vers la facture électronique -non signée- sous réserve de l'existence d'une Piste d'Audit Fiable. A la clé de nombreux bénéfices : des échanges de factures simplifiés, une diminution des délais de paiement, une réduction des coûts d'émission/réception et de conservation des factures papier...

Pour autant, quel constat sur le terrain 2 ans après ? En premier lieu, si le mouvement est en marche et si des signaux forts (loi Macron) devraient accélérer les choses prochainement, force est de constater que cette « bascule » s'opère plus lentement que ce que l'on aurait pu imaginer. Cette étude APDC - FIDAL - ITESOFT le démontre : fin 2015, 29% des répondants reçoivent une partie seulement de leur flux facture en PDF simple. Cette inertie a pu s'expliquer - dans un premier temps tout du moins - par une méconnaissance de la réglementation puis par la priorité donnée - au projet « Piste d'Audit Fiable » à caractère obligatoire face au projet « PDF simple » sans impératif de délai.

« La fonction finance plébiscite les nouvelles technologies »

Néanmoins, avec ces évolutions réglementaires, les directions financières sont plus que jamais demandeurs de nouvelles technologies.

Au-delà des traditionnels gains de productivité, la fonction finance perçoit désormais la dématérialisation des factures et l'automatisation des processus achats-fournisseurs comme des outils pouvant faciliter la création, la mise à jour et la documentation de leur Piste d'Audit Fiable.

Bien souvent, **l'automatisation des processus permet de pallier un contrôle interne empirique**, basée sur des contrôles parfois manuels ne laissant pas de traces. Automatiser les processus et les contrôles (contrôle de présence des mentions légales sur la facture, vérification de l'existence du fournisseur dans l'ERP, rapprochement commandes/factures/livraisons...), revient à rendre ces contrôles systématiques. Cela répond ainsi à l'exigence de « **permanence** » de la Piste d'Audit. Automatiser les processus et les contrôles dans un contexte dématérialisé, c'est aussi en conserver une preuve électronique, horodatée, avec la possibilité de retracer l'ensemble des actions et des intervenants tout au long de la vie de la facture. Cette fois, c'est l'exigence de « **documentation** » de la Piste d'Audit qui est adressée.

En tant qu'acteur sur le marché de la dématérialisation et de l'automatisation des processus, nous constatons aujourd'hui une tendance forte : **les entreprises recherchent une solution « globale »** capable de traiter automatiquement les factures papier numérisées, les factures PDF reçues par email ou sur portail fournisseurs ou encore les factures en EDI non fiscal et de leur appliquer les mêmes contrôles de bout en bout, la même Piste d'Audit.

C'est désormais possible, à la fois techniquement et légalement. De plus en plus d'entreprises ont pris conscience de cette opportunité. Elles veulent ainsi faciliter dès à présent leur quotidien (l'impératif de Piste d'Audit dans un contexte majoritairement papier) et anticiper le court/moyen terme pour **profiter au plus tôt de la « bascule » vers la facture électronique simple... tant attendue.**

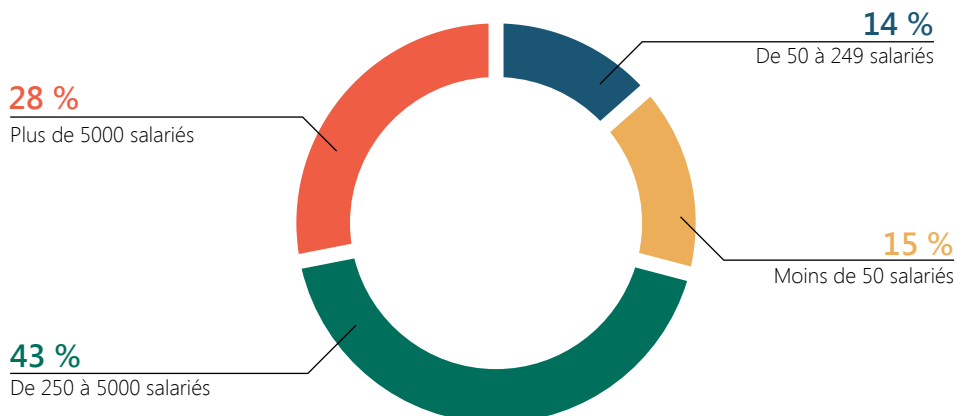
3

PARTIE 3

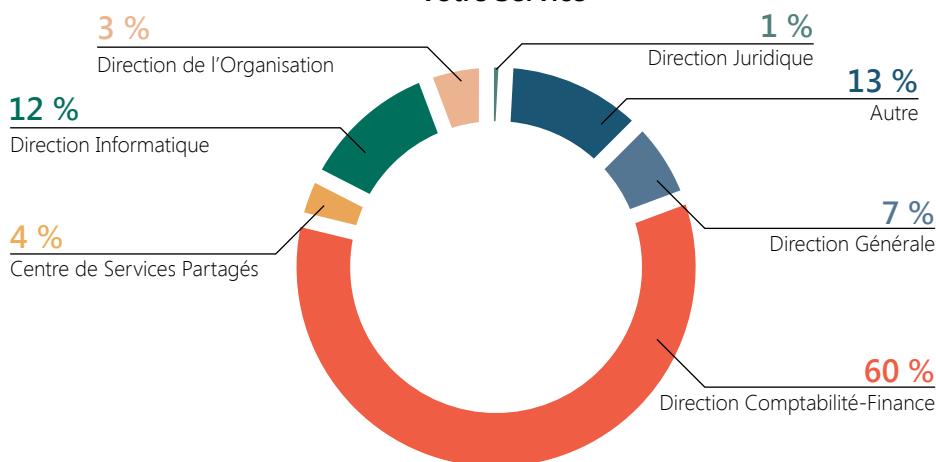
Les Annexes

MÉTHODOLOGIE ET RÉPONDANTS

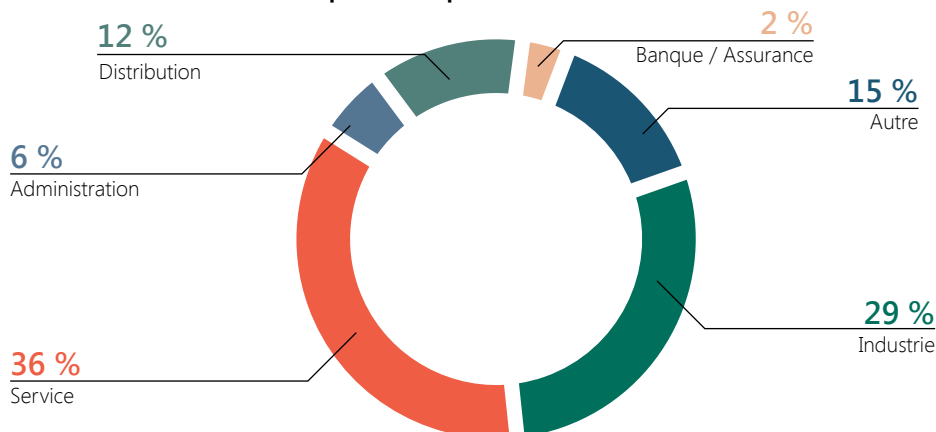
L'effectif de votre entreprise



Votre Service



Répartition par secteur d'activité



Cette enquête a été réalisée auprès d'une **large cible de décideurs travaillant majoritairement au sein des départements Comptabilité et Finance**, le plus fréquemment au sein d'entreprises de tailles intermédiaires (43% des cas) ou de grands comptes (28% de l'échantillon).

Elle a été administrée d'octobre 2015 à Janvier 2016 sous la forme d'un questionnaire on-line. **255 répondants** représentant 210 organisations privées et publiques ont rempli entièrement le questionnaire. L'analyse n'exploite que ces 255 questionnaires entièrement remplis.

/PARTENAIRES



L'APDC regroupe près de 700 membres, professionnels expérimentés dans le domaine de la finance et de la comptabilité, exerçant principalement en entreprise, mais aussi en cabinet ou dans les écoles et universités.

Association de professionnels, au service des professionnels, notre vocation est :

- de favoriser le partage d'expérience, de connaissances et de savoir-faire entre les membres ;
- de contribuer aux débats au sein des instances de place sur les enjeux de nos fonctions et les problématiques d'application des nouvelles réglementations ;
- sur un plan plus général d'apporter à ses membres les clés nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre des évolutions législatives et technologiques

www.apdc-france.com



FIDAL, premier cabinet d'avocats d'affaires en France et en Europe continentale, intervient depuis plus de 90 ans dans tous les domaines du droit des affaires : droit fiscal, droit des sociétés, droit social, concurrence/distribution, propriété intellectuelle et technologies de l'information, droit du patrimoine, règlement des contentieux, droit public.

Conseils d'entreprises, nos 1400 avocats et juristes s'engagent auprès de nos 80000 clients en leur apportant informations et conseils, et en défendant leurs intérêts dans la durée.

www.fidal.com



ITESOFT est un éditeur international de solutions sécurisées pour la capture omnicanal, la dématérialisation et l'automatisation de processus clients et fournisseurs.

La suite logicielle référence d'ITESOFT se nomme SCPA pour « Secure Capture & Process Automation ». Elle se décline principalement sur les métiers de la relation client (SCPA for Customers) et fournisseurs (SCPA for Suppliers). Ces solutions, déployées pour dématérialiser et automatiser des processus critiques, traitent plus d'un milliard de documents chaque année chez plus de 650 clients de toutes tailles, dans tous les secteurs d'activité et dans 29 pays.

www.itesoft.fr | www.itesoft.com

